



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspy.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 FEVRIER 2007

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance sera examiné les 13 et 14 février en séance publique par les députés, avant d'être soumis à une commission mixte paritaire le 22 ou 23 février.

Depuis le printemps 2004, l'USP s'est engagée avec le collectif national unitaire dans la lutte contre **le projet de loi « dit » de prévention de la délinquance**. Il s'agissait de dénoncer **l'instrumentalisation de la psychiatrie et de l'ensemble du sanitaire, de ses acteurs et de ses structures, mais aussi celle des enseignants, des travailleurs sociaux et des éducateurs à des fins de contrôle social**.

L'**ensemble des syndicats de psychiatres** s'est depuis le début de l'été 2006 mobilisé sans succès pour demander le retrait de tous ce qui concerne l'organisation des soins en psychiatrie.

Dans un communiqué commun du 13 novembre 2006, **les syndicats de psychiatres d'exercice public dont l'USP** refusaient tout autant le contenu inacceptable des articles (et notamment le rôle exorbitant des maires, le fichage des malades présumés dangereux, l'extension de l'accès aux informations personnelles et la dissolution dangereuse du secret professionnel des travailleurs sociaux et des médecins), que l'assimilation pernicieuse de la pathologie mentale aux registres de la délinquance et de la dangerosité ; ils exigeaient qu'une question aussi complexe que la réforme de la loi de 90, qui réfère obligatoirement à la justice et aux droits des personnes, ne soit en aucun cas réglée par ordonnance et sans le recul d'une discussion approfondie avec les divers partenaires.

Seule une loi sanitaire globale mûrement réfléchie, en concertation avec les familles, les usagers et les professionnels de la santé mentale, sans stigmatisation et organisée autour du primat du soin, pourra adapter et préciser les nouvelles modalités d'hospitalisation et de soins sous contraintes pour les malades mentaux.

C'est pour les mêmes raisons que l'USP appelle avec ces syndicats à **une journée d'action et grève le 13 février**.

Après une tentative de « **négociation sous la contrainte** » d'une ordonnance refusée par l'USP les articles incriminés ont en effet retrouvé leur place dans le **projet de loi dit « de prévention de la délinquance »**.

Il ne s'agit pas là de surdité, le gouvernement et les députés UMP n'ont pas voulu toucher à la cohérence d'un texte dont la volonté évidente et de constituer par association une « **image type du supposé nuisible** » .

La personne fragile, malade ou en situation de précarité, les pauvres, sont d'abord suspects et il s'agit de les placer sous contrôle en utilisant les travailleurs des différents champs concerné(psychiatrie ,sanitaire, social,médico-social ,enseignement).

Ne s'agit-il pas là de faciliter la soumission de la population "**au grand bon en avant vers la modernité**" et à la régression sociale sans précédent qui lui est associée ,en utilisant ces armes d'inspiration Vichyste et eugéniste?

Tout citoyen travailleur ou pas, syndiqué ou pas est concerné par ce projet liberticide .

l'USP dans le cadre du CNU demande l'abandon de ce texte et appelle à une journée d'action le 14 février.

Pierre Paresys, Président de l'Union Syndicale de la Psychiatrie